

## DISTRIO

**DISTRIO**, est le nom du boîtier que chaque distributeur portera sur lui à partir du 15/09/2014 pour des tests à blanc sur une durée de 10 semaines. Ce boîtier sous la forme d'un téléphone portable, pèse environ 80 grammes, permettra aux distributeurs d'être payé le temps réellement passé à la distribution des IP (Imprimés Publicitaires). Dès que le distributeur partira de la plate-forme ou de chez lui (si les publicités ont été assemblées à son domicile), il mettra son boîtier en route. Arrivé à destination, le distributeur commencera sa tournée, avec son boîtier toujours allumé. A la fin de sa distribution, le distributeur éteindra son boîtier. Lors d'une pause, le distributeur devra éteindre son boîtier, le rallumera lorsqu'il reprendra sa distribution. Le boîtier DISTRIO sera fermé tous les jours de 21 heures au lendemain 6 heures, le distributeur étant tenu de respecter les 11 heures de repos quotidien. Au cas où un distributeur commencerait sa tournée avant 6 heures et après 21 heures, malgré son boîtier allumé, le temps de distribution ne sera pas enregistré.

### ENREGISTREMENT DU TEMPS DE DISTRIBUTION :

► Le temps enregistré est supérieur au temps de référence théorique :

Un contrôle peut être effectué par la hiérarchie. A l'issue de ce contrôle, quatre cas peuvent se présenter :

**1. L'écart est ponctuel, vérifiable et justifié, donc le temps réel enregistré est pris en compte dans le compteur de modulation à J+1.**

2. L'écart est dû à un non respect des consignes ou aux règles de distribution. Un entretien aura lieu avec le distributeur pour identifier les raisons de son écart. Le contrôle est suivi d'un accompagnement, d'une formation ou d'un tutorat ou de modifications de données de référence.

3. Une ou des interruptions de travail n'a pas ou n'ont pas été déclarées (par exemple : le distributeur oublie d'éteindre son boîtier pendant un



temps consacré à une activité personnelle.

4. L'écart est dû à un mauvais calcul du temps de travail : les données utilisées par la nouvelle méthode de calcul du temps de travail sont rectifiées pour produire un calcul plus juste, le temps réel

enregistré est pris en compte dans le compteur de modulation.

► Le temps enregistré est inférieur au temps de référence théorique :

1. Si l'analyse révèle que le distributeur a mal exécuté son contrat de travail, le temps de référence théorique est pris en compte dans le compteur de modulation.

2. Si l'analyse révèle que l'écart est dû à un mauvais calcul des temps de travail, le nouveau temps de référence théorique est malgré tout pris en compte dans le compteur de modulation, pour les distributions suivantes.

► Le temps de picking et le temps d'assemblage :

La CFDT refuse la mise en place du boîtier pour le calcul du picking et de l'assemblage, afin que le distributeur garde son autonomie lors de l'assemblage (pause café, pause cigarette, échange en distributeurs etc...)

Des tests d'assemblage sont encore effectués sur la plate-forme de Tarbes. La CFDT attend les nouvelles propositions de la direction sur le picking et l'assemblage avant de se prononcer !

## NANTERRE

### Élections partielles

En octobre 2011, quatre délégués du personnel ont été élus sur la plate-forme de Nanterre. En janvier 2014, il ne restait plus qu'un délégué du personnel titulaire : notre cher camarade Guy LEPOIRE, qui depuis des années se

consacre pleinement à améliorer les conditions de travail des distributeurs. La CFDT a donc réclamé des élections partielles qui ont eu lieu lundi 19 mai 2014, un siège titulaire à pourvoir et deux sièges suppléants. La CFDT a le plaisir de vous annoncer l'élection de nos trois candidats :

Anne WOLFF, déléguée titulaire, Charles Henry ROL et Carole UNLAND délégués suppléants. La CFDT remercie tous les distributeurs de leur confiance. Ainsi la CFDT est à nouveau représentée sur la plate-forme de Nanterre, ce qui renforcera sa présence et son efficacité. Nous pouvons ainsi continuer tous ensemble, délégués et distributeurs à travailler dans la solidarité. La solidarité est une valeur de la CFDT qui repose sur une vision de l'intérêt général pour faire progresser les droits des plus faibles.

C'est donc une valeur, sans laquelle aucune liberté ne serait possible.

## MELUN

### Porte ouverte

C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que s'est déroulée « La porte ouverte 2014 » organisée par les délégués CFDT, sous un soleil radieux, à Melun. Une bonne trentaine de sympathisants et militants se sont retrouvés autour d'une table bien garnie et d'une batterie de barbecues fumantes de saucisses pour tous les goûts ! Des informations ont agrémenté les délicieuses tartes aux pommes au moment du dessert. Malheureusement, suite à une contestation de nos camarades de FO, ces animations ne seront plus possibles dicit notre direction régionale, ainsi que celles proposées par les responsables des plates-formes... Un moment convivial qui se transforme en « tragédie », voilà la récompense ! Nous interpellons le siège pour que ces interdictions soient levées, en attendant, la CFDT remercie le patron local pour avoir assuré avec son encadrement la sécurité et le bon déroulement des activités de distribution. À suivre!



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# Le journal des Médiapostiers d'Ile-de-France

n° 16 - juin 2014

## Plus que jamais la CFDT se doit de vous accompagner !

Crise économique, incertitude sur l'avenir de notre entreprise, modification du travail, réduction d'activité due au départ des secteurs vers la Poste, perte de clients, nouveau calcul du temps de travail des distributeurs; ce contexte de début d'année inquiète tous les distributeurs. Inquiétude partagée, bien évidemment, par tous les élus CFDT IDF.

En qualité de première organisation syndicale, la CFDT se doit d'accompagner et d'épauler l'ensemble des salariés en portant un dialogue social constructif et exigeant, à tous les niveaux, national, régional et évidemment au plan local. Plus que jamais La CFDT se doit d'être une organisation responsable, soucieuse, certes de la pérennité de l'entreprise, mais aussi et surtout porteuse des attentes des salariés.

Au regard des quatre années, de nouveaux droits pour les salariés ont été acquis. Par la négociation, la CFDT a obtenu de nombreuses avancées pour les salariés : Sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels, formation professionnelle, QVT (qualité de vie au travail), Santé (complémentaire santé pour tous), assurance chômage, retraites, jeunes... autant d'accords ANI... qui seront notre fil conducteur pour ces prochaines années. Et chaque jour, dans les entreprises et à Médiapost, les militants de la CFDT agissent pour que ces avancées changent concrètement votre vie.

C'est dans cet état d'esprit que la CFDT négocie et veut négocier de nouveaux accords, permettant à tout un chacun de bien se sentir dans son entreprise. Notre engagement dans la négociation de DISTRIO, la mise en œuvre des aides de l'Etat au travers du pacte de responsabilité, sans oublier les NAO 2014... devront faire partie d'un vrai pacte social avec Médiapost, le tout dans un esprit loyal, avec des contreparties pour les salariés. En clair un dialogue social de Qualité avec des Accords Gagnants - Gagnants !

Les attentes des salariés, le collectif CFDT IDF les prend en considération, en rencontrant régulièrement les distributeurs. Ceux qui savent parler de leur métier, ceux qui proposent, ceux qui construisent collectivement. Ceux qui font et qui sont les acteurs de MEDIAPOST : VOUS !

N'hésitez pas à nous interpeller lors de nos visites sur les plates-formes pour construire le revendicatif avec la CFDT.

*S'engager et ne rien lâcher !  
C'est le travail du collectif IDF CFDT.*

## SOMMAIRE

2 **NAO 2014**

2 **Élections CHSCT IdF**

3 **Prime d'intéressement 2014**

3 **C'est bon à savoir**

4 **DISTRIO**

4 **Nanterre : élections partielles**

4 **Melun : porte ouverte**



Le *Journal des Médiapostiers* reste à la disposition de tous les adhérents et militants qui souhaitent écrire un article, pousser un coup de gueule, informer d'une situation etc.

Le *Journal des Médiapostiers* est votre journal.

Marc VEYRAT est le centralisateur : [veyrat.marc2@wanadoo.fr](mailto:veyrat.marc2@wanadoo.fr)

## NAO 2014

### Propositions CFDT

1. Subrogation des IJSS. (Paiement des Indemnités Journalières directement par Médiapost).
2. Prime d'ancienneté calculée sur le salaire de base.
3. Passage au statut Agents de maîtrise de tous les pilotes : (Equipe, réception et machine).
4. Mêmes droits pour les PACS et MARIAGE.
5. Prime d'ancienneté
  - 09 ans : 9.33 %
  - 10 ans : 10.33 %
  - 11 ans à 15 ans : 12 %
  - 16 ans à 20 ans : 15%
  - Au-delà de 20 ans 18%
6. Pour les salariés travaillant à la mécanisation sur les machines :
  - Prime d'assiduité de 75 €
  - Prime de production de 75 €

Revalorisation de la prime de fidélité Médiapost	
Ancienneté	Montant gratification
10 ans	75 €
15 ans	300 €
20 ans	500 €
25 ans	1 000 €
30 ans	1 500 €

### Durée du travail.

Au regard du bilan 2013 et à la recrudescence de l'intérim, la CFDT demande la mise en place de mesures permettant l'augmentation de la durée du travail des contrats à temps partiel pour les salariés le souhaitant.

La CFDT revendique pour les salariés volontaires qui soient prioritaires pour être affectés à la mécanisation par exemple !

Coût de l'intérim en 2013 : 5 329 925 €.

### EMPLOYÉS :

1. Augmentation de salaire de 2,5%.
  2. Prime d'assiduité annuelle de 2% hors salariés travaillant à la mécanisation.
  3. Assurance professionnelle prise en charge par l'employeur.
  4. Magasinier travaillant sur l'informatique : passage en technicien logistique 1.3 au bout de 2 ans d'ancienneté.
  5. Distributeur : passage de 1.1 en 1.2 après 3 ans d'ancienneté.
  6. Évolution en 2.1 de tous les techniciens logistiques qui gèrent une plate-forme, comme prévue dans la CCNDD.
  7. Attribution d'un jour de contrepartie supplémentaire, à l'initiative du salarié, au delà de 15 changements calendaire.
- Prime de panier pour les distributeurs : Une prime de panier de 4€ pour les feuilles de route supérieures ou égales à 6H00.

### AGENTS DE MAÎTRISE :

1. Augmentation de salaire de 2 %.
2. Pour être en corrélation avec la classification par métier, filière support, passage des assistantes

## CHSCT

### Élections en Île de France

La CFDT a le plaisir de vous annoncer l'élection de David DEVOS, agent de maîtrise sur la plate-forme de dispersion et de mécanisation à Croissy Beaubourg, ainsi que celle de Sally YUNUS, distributeur sur la plate-forme de St Thibault Les Vignes, aux CHSCT. Le représentant syndical est Antonin QUENUM, distributeur sur la plate-forme de Nanteuil les Meaux. La déléguée syndicale centrale, Claudine BRINGART, ainsi que les Délégués Syndicaux de Régions : Jean Michel DEHENRY, Marc VEYRAT, Guy LEPOIRE et Jean Marc DAUDANS, remercient les



- Ressources Humaines en 2.2.
3. Réévaluation des primes annuelles pour les catégories industrialisation, réception, transport et logistique :
    - Chef d'Équipe 2.1 : Prime variable annuelle de 1 000€.
    - Chef d'Équipe 2.2 : Prime variable annuelle de 1 500€.
    - Chef d'Équipe 2.3 : Prime variable annuelle de 2 500€.
    - Pilote machine : Prime variable annuelle de 600€.
    - Pilote réception : Prime variable annuelle de 500€.

### CADRES :

Augmentation de salaire de 1%.  
Les dernières négociations, 2012 et 2013, ont été un échec, la direction de Médiapost n'a rien lâché, mais comme à l'accoutumée, la CFDT restera très attentive sur la suite que donnera la direction à nos revendications.

délégués du personnel qui sont venus voter, ce qui a permis de gagner deux sièges.

Grâce à leur mandat de représentants au CHSCT, ils sont les garants et les porte-paroles de la CFDT en matière d'amélioration des conditions de travail et de santé au travail. Souhaitons leur bon vent dans leurs nouvelles responsabilités !

N'hésitez pas à les contacter :  
David DEVOS : 06 77 81 11 15  
Sally YUNUS : 06 68 44 74 68  
Antonin QUENUM : 06 18 21 45 94

## PRIME INTERESSEMENT 2014

### Historique de l'accord 2012 et de l'avenant 2013 :

#### ACCORD DU 29 JUI 2012

La CFDT a signé en date du 29 juin 2012, l'accord sur l'intéressement. En 2012, l'objectif à atteindre était un ROP national de 14 millions d'euros. Pour avoir droit à la prime d'intéressement, il fallait réaliser au moins 75 % de ces 14 M€, soit 10.50 M€. En dessous de cette somme pas de prime. Malheureusement, il n'y a pas eu de prime d'intéressement cette année là, en effet, le ROP effectif en 2012 n'atteignait même pas 7 M€.

Médiapost nous informe que la nouvelle organisation en date du 01 octobre 2012 (Siège, Directions Opérationnelles rattachés administrativement au siège, Régions, plates-formes) nécessite de retranscrire ces changements dans l'accord de l'intéressement.

#### AVENANT DE JUIN 2013

En juin 2013, il reste à couvrir deux années 2013 et 2014. Enfin, après plusieurs mois de négociations, la Direction avait accepté la proposition de la CFDT : un seul critère, le ROP national en baissant l'objectif de 10 M€ au lieu de 14 M€, et

en retirant le deuxième critère, le ROP Régional. La CFDT signe ainsi l'avenant le 28/06/2013. **Ce qui permet à tous les salariés de percevoir la prime d'intéressement.** A plusieurs reprises, la direction nous avait annoncé que le montant du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi) d'un montant de 7 M€ pour l'année 2013 serait incorporé dans le calcul du ROP, augmentant ainsi la chance d'atteindre le ROP de 10 M€ et de percevoir 100 % de la prime d'intéressement. Nous apprenons, ce début d'année 2014, que la Direction de Médiapost n'a pas tenu ses engagements et qu'elle n'a pas incorporé ces 7 M€ pour le calcul du ROP national. Avec un ROP de 9.3 M€, les salariés ont perçu seulement 75 % de la prime d'intéressement et se sont partagés une somme totale de 1.6 M€ répartie ainsi : **1.2 M€ pour la participation et 400 000 € pour l'intéressement.**

#### AVENANT DE JUIN 2014

En début d'année 2014, Médiapost convoque les OS afin de négocier le dernier avenant, puisque l'année pro-

chaine en 2015, nous repartirons sur un nouvel accord.

### PROPOSITIONS DE LA CFDT :

- Incorporer le montant du CICE dans le ROP pour le calcul de la prime d'intéressement comme l'a fait LA POSTE et ses Filiales !
  - Répartition de la prime pour 100 % de manière égalitaire, proportionnellement au temps de présence.
  - Baisser l'objectif du ROP à 7 M€.
- La Direction de Médiapost ne retient aucune proposition des OS, et statue de façon unilatérale, un avenant avec les mêmes critères que l'avenant de 2013 mais avec un objectif de ROP baissé à 7.5 M€ au lieu de 10 M€.

### DECISION DE LA CFDT :

Malgré le refus de la Direction de prendre en considération nos revendications, la CFDT signe cet avenant, permettant ainsi à tous les salariés de percevoir cette prime d'intéressement dans le cadre où le ROP de 7.5 M€ serait atteint.

### ACCORD DE 2015 :

En 2015, la Direction de Médiapost nous soumettra un nouvel accord pour une durée de trois ans, la CFDT fera des propositions afin de garantir l'obtention de cette prime !



## C'EST BON À SAVOIR :

### Indemnités kilométriques

Explication des variations des composants de l'IK – Application au 1er avril 2014

Postes :	Carburant*	Amortis.	Entretien	Assurance	TOTAL nouvelle valeur brute de l'IK
Valeur T4 2013	1.423	101.40	155.10	105.15	
Valeur T1 2014	1.428	101.15	157.27	106.14	
Indice de variation (IV = T1 2014/T4 2013)	1.0033	0.9975	1.0140	1.0095	
Prix jusqu'alors dans l'IK (PO) en centimes	12.76	9.11	14.14	3.24	
Nouveau prix (NP = PO x IV) en centimes	12.80	9.09	14.34	3.27	39.50 cts

\*Prix moyen Gazole + SP 95

- Ancienne valeur de l'IK : 39.00 cts
  - Nouvelle valeur brute de l'IK : 39.50 cts
  - Variation : 39.50 – 39.00 : 0.50 ct
  - Application de la règle d'arrondi : 0.50 ct
- (Variation comprise entre 0.50 et 0.74 cts)

- Nouvelles valeurs nettes de l'IK
- A- charges utile jusqu'à 500 kgs 39.50 cts
- B- 501 à 700 kgs (1 + 1ct) 40.50 cts
- C- supérieur à 700 kgs (B + 2 cts) 42.50 cts